



Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui - BP 1 - 29880 Plouguerneau
association@plouguerneau.net -
<http://www.plouguerneau.net>

POUR

LES NOUVEAUX ADHERENTS

PRESENTATION

Notre association a pour but de recenser et de mettre en valeur les différents patrimoines : humain, naturel, bâti, de la commune de Plouguerneau.

Le siège social est à la Mairie de Plouguerneau. Les courriers sont à adresser à : « Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui – Chez Pierre ARZUR – St Cava – 29880 PLOUGUERNEAU »

ACTIONS SUR LE TERRAIN

Nous travaillons au recensement et la mise en valeur du « **Petit Patrimoine** » et des « **chemins** » de la commune de **Plouguerneau** : fours à goémon, lavoirs, croix, ribins, ...

Nous publions aussi des cartes de randonnées et des dépliants de circuits thématiques (pour marcheurs et vélos).

Nous agissons autour du Patrimoine naturel : recensements des oiseaux, des fleurs, ...

Nous avons aussi une activité Patrimoine humain : interviews des anciens de la commune, films sur les activités, ...

METHODE DE TRAVAIL

Un ou plusieurs membres de l'association se regroupent autour d'un projet : mettre en valeur un four à goémon, défricher un chemin, nettoyer un lavoir, ... Ils sont autonomes. Ils valident leur projet avec le responsable des « **chantiers de l'association** ». Ils font appel aux autres membres de l'association si nécessaire.

Des rencontres régulières entre les différents groupes permettent d'échanger sur les projets en cours et les futurs projets.

LE SITE INTERNET

Notre site Internet est la vitrine de nos différentes activités : www.plouguerneau.net.

Il est aussi la base du « **groupe Histoire** » qui publie régulièrement des articles sur l'histoire et le patrimoine de la commune.

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Notre association se veut ouverte à tous les habitants de Plouguerneau. Les anciens aussi bien que les nouveaux arrivants. Elle se veut être un relais d'échanges sur la commune.

Vous avez des idées sur une nouvelle activité, n'hésitez pas à en parler.

Important dans notre démarche associative : Toutes ces activités doivent se faire dans la bonne humeur et la convivialité. L'article 15 de nos statuts précise « L'association est apolitique. Il est strictement interdit de se prendre la tête ».